

Commune de Billens-Hennens
Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2015

- Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par M. Jean-Marie Chammartin, Syndic
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, secrétaire communale

Présents : 14 citoyennes et citoyens
MM. et Mmes Jean-Marie Chammartin, Anders Olofsson, Evelyne Jaquet, Serge Pichonnat, Jeannine Rey-Berset, Jean-Claude Tella et Christoph Portner (membres du Conseil communal)
Mme Corinne Levrat, Boursière communale
Mme Marie-Noëlle Gremaud, Secrétaire communale

Excusés : M. et Mme Jean-Joseph et Rose-Marie Raemy
Mme Rose-Marie Demierre
M. Benoît Demierre

Monsieur le Syndic :

- rappelle l'art. 18 de la loi sur les communes concernant le vote.
- rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle no 19 du 8 mai 2015, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune.
- présente le tractanda :
 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2014. Ne sera pas lu en assemblée, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet (www.billens-hennens.ch).
 2. Comptes 2014
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte des investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Approbation
 3. Demande d'emprunt Fr. 625'000.- / Réfection Chemin du Champ-Blanchet et Chemin du Bois à Hennens
 4. Divers
- procède à la nomination de deux scrutateurs : MM. Denis Charrière et Michel Ballif.

- aucune remarque n'étant faite sur le mode de convocation et sur le tractanda, l'assemblée peut valablement délibérer et est déclarée ouverte.

Au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic a le plaisir d'accueillir les citoyens présents ce soir pour cette assemblée communale de printemps qui est spécialement programmée pour la présentation et l'acceptation des comptes de l'année 2014. Pour la 2^{ème} année consécutive, le compte de fonctionnement boucle dans les chiffres noirs.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2014

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal et sur le site internet. Il n'y a pas de remarque.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote l'approbation du procès-verbal ; à l'unanimité, l'assemblée approuve ce procès-verbal. Contre épreuve : Non 0
Abstention 0

2. Comptes 2014

2.1. **Compte de fonctionnement**

Projeté à l'écran, le compte de fonctionnement est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui commente les points particuliers et les points qui nécessitent des explications.

Quelques corrections concernant la comptabilisation de différents postes ont été effectuées. Les années précédentes, comme par exemple 2013, le 4^{ème} trimestre 2012 et les 3 premiers trimestres 2013 étaient comptabilisés en 2013 et le 4^{ème} trimestre 2013 était comptabilisé en 2014. Vu le bon résultat de cette année, le rattrapage du dernier trimestre 2013 ainsi que les 4 trimestres 2014 ont été comptabilisés en 2014. Ces corrections sont aussi valables pour certains comptes concernant le mois de décembre. Plusieurs montants supérieurs au budget ou aux comptes 2013 proviennent de cette correction.

Le compte de fonctionnement boucle avec un excédent de produits de Fr. 8'855.22, après avoir affecté à la réserve un montant de Fr. 160'000.-, créé une provision de Fr. 50'000.- (Fr. 40'000.- pour pertes sur débiteurs et Fr. 10'000.- pour le déblaiement de la neige) et procédé à différents rattrapages de compte comme expliqué dans la présentation des comptes.

2.2. **Compte des investissements**

Projeté à l'écran, le compte des investissements est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui commente les différents postes. Peu d'investissement, si ce n'est la mise en conformité Frifire et la participation de la commune à la dépollution de la butte du stand de tir de Romont.

Le compte des investissements présente un excédent de charges de Fr. 6'840.40.

Il présente le bilan où l'on retrouve l'excédent de produits de Fr. 8'855.22.

Il donne lecture du rapport de l'organe de révision, M. Philippe Boyer.

2.3. Rapport de la Commission financière

M. Daniel Bühler, Président de la Commission financière, donne lecture de leur rapport et préavise favorablement les comptes 2014 tels que présentés et demande à l'assemblée de les approuver et de donner décharge au Conseil communal. Il remercie M. Jean-Marie Chammartin et le Conseil communal pour leur disponibilité et avoir répondu à leurs questions.

M. Jean-Marie Chammartin remercie les membres de la Commission financière pour leur disponibilité et leur engagement dans l'exercice du mandat qui leur a été confié.

2.4. Approbation

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le compte de fonctionnement 2014 tel que présenté.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte de fonctionnement 2014.
Contre épreuve : Non 0 Abstention 0.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le compte des investissements 2014 tel que présenté.

A l'unanimité, l'assemblée approuve le compte des investissements 2014.
Contre épreuve : Non 0 Abstention 0.

M. Charly Brulhart regrette que la Commission financière ne soit pas présente au complet ce soir. Après vérification, les personnes concernées se sont bien excusées par mail auprès de M. Bühler, Président de la Commission financière, mais ces derniers n'ont malheureusement pas été vus avant l'assemblée.

3. Demande d'emprunt Fr. 625'000.- / Réfection Chemin du Champ-Blanchet et Chemin du Bois à Hennens

Lors de l'assemblée du 15 décembre 2014, l'assemblée communale a donné son accord de principe pour la réfection du Chemin du Champ-Blanchet et du Chemin du Bois à Hennens. Cette demande d'investissement fera l'objet d'une demande d'emprunt au Service des communes. Nous vous proposons d'amortir ce montant sur 25 ans, soit 4 % selon les explications comptables suivantes :

Prix selon devis	Fr. 625'000.-
Subvention prévue	./ Fr. 325'000.-
A charge de la commune	Fr. 300'000.-
Taux d'intérêt de l'emprunt	0.35 %

Charges financières :

2015	Intérêts d'août à décembre Fr. 625'000.- x 0.35 % x 5/12	Fr. 911.-
2016	Remboursement des subventions reçues Fr. 325'000.-	
	Intérêts janvier à juin, 6 mois, 0.35 % sur Fr. 625'000.-	Fr. 1'095.-
	Intérêts juillet à déc., 6 mois, 0.35 % sur Fr. 300'000.-	Fr. 525.-
	Amortissement dette Fr. 300'000.- à 4 % (min. légal)	Fr. 12'000.-
	Total charges financières	Fr. 13'620.-
	Prélèvement sur compte (2820.62) « Réserve routes » Fr. 130'000.-	
	Amortissement légal minimum obligatoire Fr. 300'000.- - Fr. 130'000.- =	
	Fr. 170'000.-	
	Amortissement 4 % sur Fr. 170'000.-	Fr. 6'800.-
	Charges comptables pour 2016	Fr. 6'800.-
2017	Intérêts Fr. 300'000.- à 0.35 %	Fr. 1'050.-
	Amortissement dette Fr. 300'000.- à 4 %	Fr. 12'000.-
	Total des charges financières	Fr. 13'050.-
	Charges comptables 2017	Fr. 6'800.-

Aucune charge d'exploitation supplémentaire, les frais existaient déjà.

M. Philippe Boyer demande si le taux de 0.35 % est valable pour toute la durée de l'emprunt. Ce taux est valable pour 6 ans.

La parole est donnée à M. Daniel Bühler, Président de la Commission financière. Ladite commission salue les investissements prévus pour la réfection de certaines routes communales en mauvais état, donne un préavis favorable et conseille à l'assemblée communale d'accepter la proposition de demande d'emprunt ainsi que le montant annuel des charges financières.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote la demande d'emprunt ainsi que son mode de financement tel que présenté.

A l'unanimité, l'assemblée accepte la demande d'emprunt ainsi que les charges financières prévues. Contre épreuve : Non 0 ; Abstention 0.

4. Divers

- M. Jean-Maurice Waeber demande si la commune est au courant quant à la fermeture de la route cantonale et comment ça se passe pour l'accès à son magasin. M. Christoph Portner l'informe que l'Etat de Fribourg prendra contact avec lui pour la fermeture de la route. Elle sera fermée une journée en juin et un tout-ménage et des panneaux informeront les citoyens à ce sujet.

- M. Philippe Boyer demande où en est le processus de fusion. Suite au refus de la commune de Mézières, le processus prend fin. Actuellement, le projet de fusion n'est plus d'actualité.
- M. Marcel Bourqui fait remarquer que les comptes projetés ne sont pas suffisamment visibles.
- M. Philippe Curdy soulève le problème de parcage des véhicules avec les nouvelles constructions au centre du village. Une étude sera entreprise pour une réorganisation du centre village avec le bâtiment communal.
- Mme Monique Charrière fait remarquer qu'elle n'était pas au courant de la prise en charge par la commune d'une partie des frais de conservatoire et quelles démarches sont à faire pour en bénéficier. Les frais pris en charge par la commune sont déjà compris dans le calcul des participations à charge des parents.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marie Chammartin clôt cette assemblée et invite les citoyens à partager le traditionnel verre de l'amitié dans le hall d'entrée de l'abri PC.

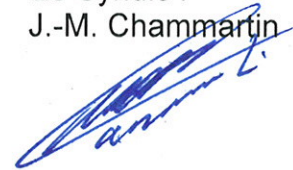
L'assemblée est close à 21H15.

LU ET APPROUVE

La Secrétaire :
M.-N. Gremaud

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Gremaud'.

Le Syndic :
J.-M. Chammartin

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chammartin'.